



Facture 1/2 pension

publié le 09/10/2019

Madame, Monsieur,

Vous avez du recevoir votre facture pour la 1/2 pension du 1er trimestre. Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, le 1er prélèvement se fera le 05/11/2019, votre enfant va être destinataire de l'échéancier dès DEMAIN et pour les familles n'ayant pas opté pour le prélèvement la totalité est à régler à la date indiquée sur votre facture (merci de respecter la date en vigueur).

Merci de votre compréhension.

L'administration.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.